



## Commission d'Aide aux Projets Etudiants – FSDIE Année 2023 / 2024

Information aux porteurs et porteuses de projets

### MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU FSDIE

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes est alimenté par une fraction de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) acquittée avant toute inscription à l'université d'Orléans.

- **Composition de la commission FSDIE :**

La commission est composée de responsables de l'Université et du CROUS ainsi que de représentants des étudiants (vice-présidence étudiante, élus au CA et à la CFVU) et des associations étudiantes.

- **Critères d'éligibilité au FSDIE :**

En complément des conditions adoptées par la CFVU et le Conseil d'administration des 21 et 25 septembre 2015, tout projet à l'initiative d'une association étudiante de l'université d'Orléans est recevable **sauf** :

- les projets pédagogiques inclus dans les formations, donnant lieu ou non à l'attribution d'une note (projet tutoré, PIC, stage...);
- les projets principalement destinés à la promotion interne d'une filière de formation ou d'une composante de l'université (week-end ou séjours d'intégration, soirées festives...);
- les projets restreints aux étudiants d'une seule filière (séjours sportifs ou culturels) ou ceux présentés par une organisation étudiante représentative mais limités à un usage interne (congrès, WE de formations...).

Les projets présentés devront être transversaux à la communauté universitaire et se dérouler de préférence sur le campus d'Orléans ou dans l'un des centres universitaires. Toute action à caractère sexiste, discriminatoire ou à des fins de prosélytisme religieux entrainera le rejet du dossier. **Les séjours sportifs ou culturels doivent concerner au minimum 30 étudiants.** Lorsque ces séjours concernent des étudiants d'une même filière ou composante, il est impératif que 10% des participants soient inscrits dans une autre filière ou composante de l'Université d'Orléans.

**Impératif : les associations qui souhaitent présenter un dossier à la commission devront impérativement être préalablement reconnues comme associations étudiantes de l'université d'Orléans et avoir fourni les pièces justificatives exigées (charte signée des associations étudiantes, copie des statuts déposés en Préfecture, copie de l'avis de parution au Journal Officiel, coordonnées des membres du bureau et numéro SIRET de l'association).**

**De plus, l'association doit avoir justifié de l'utilisation d'une précédente subvention dans les 6 mois après la réalisation du projet.**

- **Modalités de candidature :**

- constituer le présent dossier de demande de subvention au FSDIE et le retourner complété selon le calendrier indiqué ci-dessous. Les dossiers incomplets ou déposés hors délai ne seront pas présentés à la commission.
- si votre dossier est recevable, vous serez convoqué par courriel pour présenter oralement votre projet durant 8 minutes devant la commission d'aide aux projets (à l'exception des associations étudiantes hors d'Orléans).

### CALENDRIER

Au cours de l'année universitaire 2023-2024, 4 campagnes d'appel à projets seront lancées :

- 3<sup>ème</sup> session : dépôt des dossiers **avant le lundi 19 février 2024, 14 heures précises.**  
Réunion de la commission : **le jeudi 22 février 2024, après-midi.**
- Prochaine session : avril ou mai 2024.

### CONTACT : renseignements et dépôt des dossiers

M. Alexis BOCHE :

Téléphone : 02.38.49.48.11

Courriel : pve.citoyennete@univ-orleans.fr

Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

**Service de la vie associative et de la citoyenneté étudiante**

Maison de l'Etudiant (1<sup>er</sup> étage ou boîte aux lettres dans le hall d'accueil)

10, rue de Tours – BP 6749

45067 ORLEANS cedex 2



## DEMANDE DE SUBVENTION AU FSDIE

Commission d'Aide aux Projets Etudiants  
3ième session 2023 / 2024 – 22 février 2024

### I – PORTEUR DU PROJET :

- **Nom de l'association :**

.....

- Nom du représentant légal de l'association (président ou présidente) :

.....

- Nom du porteur de projet (si différent du représentant légal de l'association) :

.....

- **Nom du projet ou de la manifestation :**

.....

.....

Date envisagée : .....

Lieu envisagé : .....

- Adresse postale de l'association :

.....

- Adresse électronique du porteur de projet:

..... @etu.univ-orleans.fr

- Téléphone : .....

- Adresse électronique de l'association :

.....@.....

Je souhaite être auditionné ou auditionnée par la commission FSDIE (sauf pour les associations étudiantes basées hors d'Orléans et pour les alternants absents du campus) :

Le 22 février 2024, entre 13h30 et 16h ;

le 22 février 2024, après 16 heures.

**Rappel** : une association n'ayant pas fourni le bilan financier d'un projet subventionné par le FSDIE ne peut pas déposer de nouvelle demande auprès de la commission FSDIE.

## II - PRÉSENTATION DU PROJET

- **Dénomination du projet :**

.....  
.....  
.....

- **Objectifs du projet :**

.....  
.....  
.....

- **Veillez préciser la thématique du projet présenté :**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Citoyenneté           | <input type="checkbox"/> Expositions thématiques              |
| <input type="checkbox"/> Théâtre/Danse         | <input type="checkbox"/> Sport                                |
| <input type="checkbox"/> Cinéma/Audiovisuel    | <input type="checkbox"/> Action humanitaire / solidaire       |
| <input type="checkbox"/> Ecriture/Édition      | <input type="checkbox"/> Action de vulgarisation scientifique |
| <input type="checkbox"/> Musique               | <input type="checkbox"/> Autres : .....                       |
| <input type="checkbox"/> Animation d'un campus |   |

- **Date de réalisation du projet :**

.....

- **Lieu de réalisation du projet :**

.....  
.....

- **Destinataires du projet : (public visé et nombre estimé de participants)**

.....  
.....  
.....

- **Campagne de communication envisagée : (comment allez-vous faire connaître votre manifestation ?)**

.....  
.....  
.....  
.....

- **Retombées et intérêt du projet : pour les étudiants, l'université, la ville...**

.....  
.....  
.....  
.....

**Rappel :** Les séjours sportifs ou culturels doivent concerner au minimum 30 étudiants. Lorsque ces séjours concernent des étudiants d'une même filière ou composante, il est impératif que 10% des participants soient inscrits dans une autre filière ou composante de l'Université d'Orléans.

**Précision :** les associations étudiantes basées hors d'Orléans sont dispensées de venir présenter leur projet devant la commission FSDIE mais doivent répondre aux questions complémentaires qui leur sont adressées par courriel avant la réunion de la commission.



## V – PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER

- numéro étudiant-e du porteur ou de la porteuse du projet : .....
- relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'association.
- copie de la **charte des associations étudiantes de l'Université d'Orléans**, signée dans l'année universitaire en cours (à télécharger sur le site web de l'établissement).
- numéro de SIRET** (14 chiffres):.....  
(en cas de non-immatriculation, le SIRET est à réclamer **en ligne** auprès de l'INSEE).
- attestation de **non prise en compte du projet dans le cursus universitaire** (modèle ci-après).

### Le cas échéant,

- lettres de soutien ou attestations de cofinancement.

## VI – ENGAGEMENTS DU PORTEUR OU DE LA PORTEUSE DU PROJET

Je soussigné ou soussignée, .....

porteur / porteuse du projet présenté à la commission **atteste de la sincérité du budget prévisionnel et m'engage à respecter les obligations suivantes dans l'hypothèse où un financement serait alloué pour la réalisation du projet :**

- **transmettre un compte-rendu d'utilisation des fonds dans les 6 mois après la réalisation du projet accompagné d'un compte-rendu d'activité,**
- **rembourser tout ou partie des fonds perçus en cas de non-réalisation du projet,**
- **insérer le logo de l'université sur les documents relatifs au projet (affiches, réseaux sociaux),**
- **aucun support de communication (affiches, flyers...) à caractère sexiste ou discriminatoire,**
- **transmettre la liste des participants (avec mention de leur numéro de carte d'étudiant) pour ce qui concerne les voyages ou séjours culturels et sportifs.**

*J'ai noté que l'attribution d'une prochaine subvention sera subordonnée au respect de ces obligations.*

Date :

Signature :

## MODALITÉS DE DEPOT DU DOSSIER

Ce dossier est à retourner par voie postale, par courriel ou à déposer complété et accompagné des justificatifs demandés **avant le lundi 19 février 2024, 14h, délai de rigueur** à l'adresse suivante :

Université d'Orléans – **Direction des Etudes de la Vie Etudiante**  
(pve.citoyennete@univ-orleans.fr)  
**Service de la vie associative et de la citoyenneté étudiante**  
**Maison de l'Etudiant (1<sup>er</sup> étage ou boîte aux lettres dans le hall d'entrée)**  
10, rue de Tours – BP 6749  
45067 ORLEANS cedex 2



**Attestation de non-prise en compte d'un projet  
étudiant dans le cursus universitaire**

-----  
Commission FSDIE d'Aide aux Projets Etudiants

Je soussigné(e), M.....

directrice ou directeur de la composante ou du site de.....

ou responsable des services administratifs de la composante ou du site de.....

certifie que le projet intitulé.....

porté par M.....,

étudiant-e en Ecole d'ingénieur - Licence - Master - BUT de.....,

n'est pas **un projet pédagogique inclus dans la formation** (stage, projet tutoré, projet d'intérêt collectif...) et qu'il ne donne lieu à **aucune prise en compte (notée ou non) dans la validation du cursus de tous les étudiants souhaitant l'organiser.**

A.....

Le.....

(Signature et cachet)